



## Rapport d'instruction

Dossier ADEME N°: 1328C0129

Dossier OEC/CTC N°: 13054

<b>Maître d'ouvrage - raison sociale</b>	<b>SARL JANAPIS</b>		
Adresse	13 Avenue Napoléon - Hôtel Bellevue - 20110 Propriano		
CODE NAF	5510 Z		
SIRET	504 479 569 000 23		
Responsable Légal	M. SANTONI		
<b>Opération</b>	Mise en place d'une installation solaire thermique (28m <sup>2</sup> ) pour la production d'eau chaude sanitaire d'un hôtel de 24 chambres		
<b>Lieu de réalisation</b>	13 Avenue Napoléon - Hôtel Bellevue - 20110 Propriano		
<b>Date prévisionnelle de réalisation</b>	Date prévisionnelle de début d'opération : 01/09/2013 Date prévisionnelle de fin d'opération : 01/11/2013		
<b>CPER 2007-2013</b>	ProDEME (ADEME/CTC)		
<b>Dossier instruit par l'OEC dans le cadre du PO FEDER</b>	non		
<b>Dossier instruit par l'ADEME dans le cadre du Grenelle</b>	non		
<b>Instructeurs :</b>			
ADEME :	BOLLINI Virginie	AAUC/CTC :	AMBACH ALBERTINI Judicaël
<b>Gestionnaires :</b>			
ADEME :	CASAMATTA Marie-Christine	AAUC/CTC :	BOUAZZA Sonia

ADEME		AAUC / CTC	
Date de la demande	03/06/2013	Date de la demande	03/06/2013
Date de réception	15/07/2013	Date de réception de la demande	28/06/2013
Date d'accusé de réception	19/07/2013	Date AR du dossier complet	22/10/2013
Date comité de gestion	18/11/2013	Date comité de gestion	18/11/2013

## MAITRE D'OUVRAGE

Type de maître d'ouvrage	Privé
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du terme, l'entreprise est :	Petite
Situation du maître d'ouvrage au regard de la TVA	Assujetti (TVA récupérée)
Financement	Autofinancement

## CADRE DE L'OPERATION

Secteur	Concurrentiel
Dans le cadre d'une opération en secteur concurrentiel, réglementation applicable	Régime cadre exempté de notification X63/2008

## MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS

<b>ADEME</b>	Cette opération est conforme à la fiche 4 du PRODEME et elle contribue à la substitution d'énergie fossile.
<b>CTC / AAUC</b>	La Convention PRODEME prévoit des actions relatives aux énergies renouvelables en particulier l'utilisation d'énergie solaire thermique (fiche n°4) pour la production d'eau chaude sanitaire dans le collectif et le tertiaire, et en particulier dans le secteur du tourisme.

## ANNEXE TECHNIQUE

<b>Contexte :</b>	Mise en place d'une installation solaire thermique (28m <sup>2</sup> ) pour la production d'eau chaude sanitaire d'un hôtel de 24 chambres et d'un chauffe-eau solaire pour la laverie.
-------------------	---

<b>Lieu de réalisation :</b>	13 Avenue Napoléon - Hôtel Bellevue - 20110 Propriano
------------------------------	---

<b>Description technique de l'opération :</b>	<p>12 capteurs de 2m<sup>2</sup> chacun (Giordano C/Hi )                  2 ballons tampon de 750L chacun                  1 ballon de stockage de 750 L                  1 chauffe-eau solaire (4m<sup>2</sup>/300L)</p> <p>Energie substituée : 100 % Electricité; 0 % Gaz réseau; 100 % Gaz cuve; 0 % Fioul</p>
---	--

Indicateurs	ENR : Production énergie finale (kWh/an)	MDE : Energie finale économisée (kWh/an)	Emissions teqCO2/an	Energie primaire économisée (tpe/an)	Energie primaire économisée (tep/an)
	16 800	-	12,9	4,1	3,9
<b>Hypothèses</b>	1MWh électrique substitué/produit équivaut à 0,765 teqCO <sub>2</sub> , 0,243 tpe, 0,232 tep 1MWh gaz substitué équivaut à 0,223teqCO <sub>2</sub> , 0,0862 tep (remarque si Gaz réseau + 10% pertes) 1MWh fioul substitué équivaut à 0,273teqCO <sub>2</sub> ,0,086 tep teqCO <sub>2</sub> : tonne équivalent CO <sub>2</sub> ; tpe : tonne pétrole évitée; tep : tonne équivalent pétrole (Convention)				

<b>Echéancier prévisionnel de réalisation</b>	Date prévisionnelle de début d'opération : 01/09/2013 Date prévisionnelle de fin d'opération : 01/11/2013
---	--

<b>Contenu du rapport final</b>	Rapport d'exécution Photo de l'installation Fiche technique de l'installation Factures acquittées et justificatifs de paiement  Le rapport final d'exécution devra parvenir au financeur au moins 45 jours avant la fin d'exécution de la décision.
---------------------------------	--

## ANNEXE FINANCIERE

### ANNEXE 2 - Annexe Financière

Convention N°1328C0129

Dossier PRODEME N°12\_02

#### 1 - Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

	Coût (€HT)	Coût (€TTC) TVA = 8%
<b>Poste 1 - Matériel 1</b>		
12 capteurs Giordano (24m <sup>2</sup> ), support et autres	23 860,00	25 768,80
Ballon Stockage 750L	3 100,00	3 348,00
Chauffe-eau solaire 300L	5 500,00	5 940,00
<b>Sous-total Poste 1</b>	<b>32 460,00</b>	<b>35 056,80</b>
<b>Poste 3 - Main d'œuvre</b>		
Raccordement, plomberie et pose	8 600,00	9 288,00
<b>Sous-total Poste 2</b>	<b>8 600,00</b>	<b>9 288,00</b>
<b>Remise exceptionnelle</b>		
Remise -10%	-4 106,00	-4 434,48
<b>Sous-total Poste 2</b>	<b>-4 106,00</b>	<b>-4 434,48</b>
<b>TOTAL</b>	<b>36 954,00</b>	<b>39 910,32</b>

#### 2 - Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide

Les aides attribuées s'inscrivent dans le cadre du CPER 2007-2013 et plus particulièrement de la convention annuelle 2013 signée entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'ADEME. De plus, cette aide est conforme à l'encadrement communautaire (régime cadre exempté X 63/2008 relatif aux aides pour la protection de l'environnement). Cette aide ne pourra être cumulée avec les CEE. La présente aide entre dans le cadre du programme conjoint de l'année 2013 financé également par la CTC, et a fait l'objet d'un accord du partenaire conformément au dispositif d'aide arrêté en commun avec la Collectivité Territoriale de Corse.

Le bénéficiaire est une petite entreprise qui récupère la TVA.

##### 2.1 - Détermination du coût admissible (assiette) pour chaque poste

Le coût admissible correspond au surcoût de l'installation solaire (dépenses éligibles à justifier et plafonnées) par rapport à un investissement de référence :

Coût de l'investissement solaire (= dépenses éligibles à justifier) :	36 954,00 €
Plafond des dépenses éligibles : (Les dépenses sont plafonnées à 1500 €/m <sup>2</sup> de capteurs)	42 000,00 €
Investissement de référence (1 ballon de 1500L et 1 ballon de 200L))	3 019,00 €
<b>► Poste : Coût admissible</b>	<b>33 935,00 €</b>

##### 2.2 - Détermination du montant de l'aide

	Coût admissible (assiette €HT)	Taux de subvention	Aide PRODEME maximale (€HT)
Eau chaude sanitaire solaire	33 935,00	65%	22 057,75
<b>TOTAL</b>	<b>33 935,00</b>	<b>65%</b>	<b>22 057,75</b>

##### 2.3 - Récapitulatif

	Coût de l'opération (€HT)	Dépenses éligibles à justifier (€HT)	Coût admissible (assiette en €HT)	Aide PRODEME (€HT)
Eau chaude sanitaire solaire	36 954,00	36 954,00	33 935,00	22 057,75
<b>TOTAL</b>	<b>36 954,00</b>	<b>36 954,00</b>	<b>33 935,00</b>	<b>22 057,75</b>

Pour des facilités de gestion, l'aide est portée de façon différenciée.

### 3 - Plan de financement prévisionnel

- Sur les dépenses éligibles à justifier :

CTC	22 057,75 €	59,7%
Bénéficiaire	14 896,25 €	40,3%
<hr/>		
TOTAL	36 954,00 €	100,0%

- Sur le coût admissible :

CTC	22 057,75 €	65,0%
Bénéficiaire	11 877,25 €	35,0%
<hr/>		
TOTAL	33 935,00 €	100,0%